



## Succession de mon frère

Par **Chakamo94**, le **29/10/2023** à **11:17**

Bonjour,

Mon frère est malheureusement décédé il y a quelques mois.

On est trois héritiers moi mon autre frère et ma mère.

On va vendre la maison de notre frère et on voudrait tout laisser à notre mère. Je sais qu'on paiera des droits de succession à hauteur de 35 % où 45 %. C'est pour ça que moi et mon autre frère on voudrait laisser toute l'argent de la vente de la maison à notre mère. Pour qu'elle puisse avoir sa petite maison. Est-ce que en faisant ça on payera moins de droits de succession????

Merci..

Par **Visiteur**, le **29/10/2023** à **11:49**

BONJOUR.

Malheureusement non.

Il reste la possibilité de renoncer, mais il y a des formalités à faire "en cascade" si vous avez des enfants, cela signifie que vous excluez tous vos droits d'héritiers et vous ne serez pas considérés comme faisant partie des héritiers légaux de votre frère.

Dans ce cas, la succession de votre frère sera répartie entre les autres héritiers légaux qui n'ont pas renoncé à la succession. Les règles de dévolution successorale dépendent de la situation familiale de votre frère et des autres héritiers potentiels.

Bien entendu, tout cela se discute **AVEC LE NOTAIRE**.